COMMUNE DE FILLINGES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 23 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 15 votants : 19

PRESENTS: Mesdames, Messieurs, ABBÉ-DECARROUX David, ALIX Isabelle,

BOUVET Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline,

LAHOUAOUI Abdellah, LE TESTU Jean-Jacques, MANSAY Laurent,

MARQUET Marion, OURDOUILLIÉ Christophe, SALOU Muriel,

WEBER Olivier.

EXCUSES: Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame

DEVILLE Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian qui donne procuration à Monsieur MANSAY Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur FOREL Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame GUIARD Jacqueline,

SERMONDADAZ Nathalie.

ABSENTS: Madame, Messieurs, BALFROID Stéphanie, HAASE Guillaume,

REIGNEAU Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° de délibération	Objet de la Délibération	Décision
N° 01 - 05 - 2024	Approbation procès-verbaux	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 19 voix la délibération.
N° 02 - 05 - 2024	Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	Cette délibération ne donne pas lieu à décision.
N° 03 - 05 - 2024	Dossiers d'urbanisme	Cette délibération ne donne pas lieu à décision

N° 04 - 05 - 2024	Adhésion au Groupement d'Intérêt Public La Foncière Haute-Savoie	Le conseil municipal après en avoir délibéré s'abstient par 19 voix pour cette délibération.
N° 05 - 05 - 2024	Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 19 voix la délibération.
N° 06 - 05 - 2024	Convention de servitude ENEDIS	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 19 voix la délibération.
N° 07 - 05 - 2024	Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 19 voix la délibération.

Affiché le 29 mai 2024

Mis en ligne le 29 mai 2024